

CARMIGNAC CREDIT 2031

FCP DE DROIT FRANÇAIS



P. Verlé



A. Deneuve



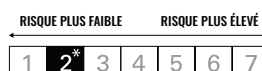
F. Virois

VISIBILITÉ ET DIVERSIFICATION POUR INVESTIR SUR LES MARCHÉS DU CRÉDIT

Équipe de gestion au 31/12/2024

L'équipe de gestion est susceptible d'évoluer au cours de la vie du Fonds.

La durée recommandée de placement est depuis la date de lancement jusqu'à la date d'échéance, le 31 octobre 2031



Classification SFDR**

ARTICLE 8

Carmignac Credit 2031 est un Fonds obligataire à échéance, mettant en œuvre une stratégie de portage sur les marchés du crédit. Grâce à une sélection rigoureuse des émetteurs, un objectif de performance cible et une date de maturité préétablie⁽¹⁾, Carmignac Credit 2031 offre aux investisseurs **de la visibilité sur leur placement et une diversification des risques auxquels ils s'exposent**. Le Fonds a un objectif de performance annualisée entre sa date de création, le 31 décembre 2024, et sa date d'échéance, le 31 octobre 2031, tel que défini dans le prospectus pour chaque catégorie de parts (supérieure à 2,78% pour la part A EUR Acc). *L'objectif du Fonds ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie.*

POINTS CLÉS



Une stratégie de portage à échéance 2031 adaptée à un environnement de taux d'intérêt élevés et offrant de la visibilité sur les marchés du crédit à l'échelle mondiale⁽¹⁾.



Un processus d'investissement fondé sur des convictions cherchant à identifier les primes attractives sur les différents segments de l'univers du crédit pour construire un portefeuille diversifié mais sélectif.



Des risques décroissants au fil du temps et gérés rigoureusement, grâce à la date d'échéance fixe et une couverture systématique du risque de change.



Une expertise solide des marchés du crédit : le Fonds bénéficie de l'expérience éprouvée de son équipe de gestion et de leurs connaissances complémentaires de l'ensemble de l'univers du crédit.

UNE SÉLECTION RIGoureuse DES ÉMETTEURS AU SEIN D'UN UNIVERS D'INVESTISSEMENT GLOBAL

Carmignac Credit 2031 a accès à l'ensemble de l'univers du crédit : il peut investir au sein des marchés développés et des marchés émergents, dans des titres présentant divers profils rendement-risque. Pour honorer son objectif de gestion, le Fonds affiche une notation moyenne dite « investment grade », assurant la bonne qualité des émetteurs composant le portefeuille et un risque de défaut limité.

Allocation « Investment Grade »

Maximum 100%

Allocation « High Yield⁽³⁾ »

Maximum 50%

Exposition devises

Couverte - Euro

Allocation emprunts privés émergents⁽²⁾

Maximum 30%

Crédit structuré

Maximum 40%

Notation moyenne

Minimum BBB- ou de notation jugée équivalente par la société de gestion

*Source : Carmignac, 31/12/2024. Échelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. **Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. (1) Veuillez consulter le verso de ce document ou le prospectus du Fonds pour plus d'informations concernant l'objectif de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie. (2) Investissement dans des obligations d'émetteurs publics ou privés de pays hors OCDE, dont les marchés émergents. (3) Les obligations dites « High Yield » sont des titres spéculatifs.

CARMIGNAC CREDIT 2031

- **Date de lancement** : 31 décembre 2024
- **Univers d'investissement** : marchés mondiaux du crédit. Le risque de change est systématiquement couvert.
- **Objectif** : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir une performance annualisée nette de frais de gestion, constatée entre la date de création du Fonds (le 31 décembre 2024), et la date d'échéance (le 31 octobre 2031), supérieure à :

- Pour la part A EUR Acc : **2,78%** ;
- Pour la part AW EUR Acc : **2,48%** ;
- Pour la part F EUR Acc : **3,28%** ;
- Pour la part FW EUR Acc : **2,98%**.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (probabilité de défaut, taux de recouvrement, exercice d'options de remboursement anticipé, amortissements, coût de la couverture...) au moment de la création du Fonds, et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées, et pourraient donc conduire à une performance différente. Les hypothèses de marché retenues par la société de gestion peuvent être invalidées, ce qui réduirait la performance du Fonds en deçà de son objectif. Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie.

Cette performance annualisée, générée principalement par la stratégie de portage obligataire, s'entend nette de frais de gestion. Elle tient compte de l'estimation d'éventuels frais de couverture de change, de défauts calculés par la société de gestion ou encore d'éventuelles moins-values réalisées lors de la revente de certains instruments avant leur maturité.

L'actif du Fonds sera notamment composé d'obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l'actif net), ainsi que d'instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l'actif net) et dérivés de crédit (« credit default swaps » dans la limite de 20% de l'actif net). Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le Fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu'aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 30% de l'actif net, et ce jusqu'à la phase de liquidation. La notation moyenne du portefeuille est supérieure ou égale à BBB- (notation dite « investment grade »).

Le Fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

CRÉDIT : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. **TAUX D'INTÉRÊT** : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux d'intérêt. **LIQUIDITÉ** : Les dérèglements de marché ponctuels peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions. **GESTION DISCRÉTIONNAIRE** : L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

Pour consulter la liste exhaustive des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds.

CARACTÉRISTIQUES

Catégorie de parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Coûts d'entrée	Coûts de sortie	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Commissions liées aux résultats
A EUR Acc	FR001400U4S3	Capitalisation	1% maximum	Néant	1,14%	20% maximum ⁽¹⁾
AW EUR Acc	FR001400U4W5	Capitalisation	1% maximum	Néant	1,44%	Néant
F EUR Acc ⁽²⁾	FR001400U4U9	Capitalisation	Néant	Néant	0,64%	20% maximum ⁽¹⁾
FW EUR Acc ⁽²⁾	FR001400U4Y1	Capitalisation	Néant	Néant	0,94%	Néant

(1) Lorsque la surperformance est constituée. La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du Fonds et leur objectif de performance annualisé, soit respectivement 2,78% pour la part A et 3,28% pour la part F. (2) Accessible (i) aux investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux fonds de fonds, (iii) aux produits packagés qui achètent les parts directement, ou au nom d'un investisseur final, et applique une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) au groupe Carmignac (entités et employés). S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une contrepartie éligible ou un investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

HIGH YIELD : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation inférieure à la catégorie « Investment grade », du fait de son risque de défaut plus élevé. Le taux de rendement de ces titres est généralement plus élevé.

INVESTMENT GRADE : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation de AAA à BBB- attribuée par les agences de notations, indiquant un risque de défaut généralement relativement faible.

VALEUR LIQUIDATIVE : La valeur liquidative représente le prix d'une part d'un Fonds à un moment donné.

COMMUNICATION PUBLICITAIRE. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Source : Carmignac, 31/12/2024. **Informations légales importantes : ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement.** Ce document constitue une communication marketing publiée par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). « Carmignac » est une marque déposée. « Investing in your interest » est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Les rendements nets sont obtenus après déduction des frais et taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge. Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur et peut faire l'objet de changements dans le futur. Veuillez-vous référer à votre conseiller financier et fiscal pour vous assurer de l'adéquation des produits présentés par rapport à votre situation personnelle, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement. Les rendements nets sont obtenus après déduction des frais et taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge. Toute décision d'investissement doit se faire après avoir pris connaissance des documents réglementaires en vigueur (et en particulier le prospectus et le KID du produit concerné). Afin de connaître les frais réels prélevés par chaque distributeur, veuillez-vous référer à sa propre grille tarifaire. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Carmignac Credit 2031 est un fonds commun de placement de droit français conforme à la Directive OPCVM. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Tout renseignement contractuel relatif aux Fonds renseignés dans cette publication figure dans les prospectus de ces derniers. Les prospectus, les KID, les valeurs liquidatives, les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 10 par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Les KID doivent être fournis au souscripteur avant chaque souscription, il lui est recommandé de le lire avant chaque souscription. En cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive de la Fiscalité de l'Épargne, conformément à l'article 19bis du CIR92, au moment du rachat de ses actions, l'investisseur sera amené à supporter un précompte mobilier de 30% sur les revenus qui proviendront, sous forme d'intérêts, plus-values ou moins-values, du rendement d'actifs investis dans des créances. Les distributions sont, quant à elles, soumises au précompte de 30% sans distinction des revenus. Toute réclamation peut être transmise à l'attention du service de Conformité CARMIGNAC GESTION, 24 place Vendôme - 75001 Paris - France, ou à l'adresse complaints@carmignac.com ou auprès du service de plainte officiel en Belgique, sur le site HYPERLINK <http://www.ombudsfm.com> ou <http://www.ombudsfm.be>. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français au lien suivant (paragraphe 5 : « Résumé des droits des investisseurs ») : https://www.carmignac.be/fr_BE/informations-reglementaires.

Carmignac Gestion - 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676.

Carmignac Gestion Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél : (+352) 46 70 60 10.

Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549.